



CFE-CGC NORAUTO

cfe-cgc-norauto.com



LA CFE-CGC NORAUTO CONCRÉTISE ET SIGNE UN NOUVEL ACCORD TÉLÉTRAVAIL POUR 3 ANS



Les propositions de la CFE-CGC NORAUTO étant retenues, le nouvel accord relatif au télétravail chez Norauto est signé le 03 septembre 2012. Cet accord, conclu pour une durée de 3 ans, comporte des garanties renforcées pour les personnes volontaires concernées, et notamment le respect de la vie privée, une durée hebdomadaire maximale convenue (jusqu'à 2 jours), un remboursement mensuel des frais engagés, un suivi particulier lors des entretiens d'activité, et une possibilité de réversibilité.

CFE-CGC NORAUTO

1ère ORGANISATION SYNDICALE DE L'ENCADREMENT

www.cfe-cgc-norauto.com